

Délibération n° 26-1-1

POINT N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 mars 2026

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 4 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2025, tel que présenté au point n° 1 de l'ordre du jour sous réserve des modifications apportées en séance.

Fait et délibéré à Montrouge, le 11 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-1-2

POINT N° 2 DE L'ORDRE DU JOUR

**AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 mars 2026**

Compte financier 2025

Approbation du rapport de gestion de l'ordonnateur, rapport de présentation du compte financier 2025 de l'agent comptable et rapport du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu les documents constitutifs du compte financier 2025, et après avoir entendu l'agent comptable

Vu le document intitulé « Rapport de gestion et de performance 2025 »,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 309,2 ETPT : dont 1 067,4 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 241,8 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 1 876 132 198 € d'autorisations d'engagement dont :

	Budget principal	Budget annexe	Budget consolidé
Personnel	109 229 660 €	3 264 852 €	112 494 512 €

Fonctionnement	1 716 137 440 €	2 695 282 €	1 718 832 722 €
Investissement	39 693 916 €	5 111 048 €	44 804 964 €
Total	1 865 061 016 €	11 071 182 €	1 876 132 198 €

- 1 133 862 412 € de crédits de paiement dont :

	Budget principal	Budget annexe	Budget consolidé
Personnel	109 144 175 €	3 264 852 €	112 409 027 €
Fonctionnement	988 593 997 €	1 806 657 €	990 400 653 €
Investissement	24 749 842 €	6 302 889 €	31 052 732 €
Total	1 122 488 014 €	11 374 398 €	1 133 862 412 €

- 1 530 653 959 € de recettes dont :

Budget principal : 1 520 350 707 €

Budget annexe : 10 303 252 €

- 396 791 547 € de solde budgétaire dont :

Budget principal : 397 862 693 €

Budget annexe : -1 071 146 €

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 59 607 456 € de variation de trésorerie
- -109 522 825 € de résultat patrimonial
- -84 568 101 € de capacité d'autofinancement
- -117 431 817 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat comme proposé dans le tableau ci-dessous :

		Situation au 31/12/2025 avant affectation	Affectation du résultat	Situation au 31/12/2025 après affectation
10682	Réserve facultative	4 806 869,93 €		4 806 869,93 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	330 723 381,76 €	- 109 522 824,80 €	221 200 556,96 €
120	Résultat	- 109 522 824,80 €	109 522 824,80 €	- €
	Total	226 007 426,89 €	- €	226 007 426,89 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Fait et délibéré à Montrouge, le 11 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration
Sylvain WASERMAN

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1067,4	241,8	1309,2
Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :	1069		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable de programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL	1067,4	96 043 171	241,8	16 365 857	1309,2	112 409 027
1 - TITULAIRES	27,1	3 646 421			27,1	3 646 421
* Titulaires État	27,1	3 646 421			27,1	3 646 421
* Titulaires organisme (corps propre)	0	-			0	-
2 - CONTRACTUELS	1040,3	92 396 750	241,8	16 365 857	1282,1	108 762 607
* Contractuels de droit public	0	-	0	-	0	-
δCDI	0	-			0	-
δCDD	0	-	0	-	0	-
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	0	-	0	-
* Contractuels de droit privé	1040,3	92 396 750	241,8	16 365 857	1282,08	108 762 607
δCDI	980,7	88 028 794			980,7	88 028 794
δCDD	59,6	4 367 956	241,78	16 365 857	301,38	20 733 813
3 - CONTRATS AIDES			0	-	0	-
4 - AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS :		
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS :		
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	14,4	1 345 753
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	12,5	1 157 169
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1,9	188 584

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES	Budget rectificatif 2025 n°1		Réalisé 2025		Budget rectificatif 2025 n°1	Réalisé 2025	RECETTES
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	110 864 973	110 864 973	109 229 660	109 144 175	902 127 573	902 259 291	Recettes globalisées
<i>dont contributions CAS Pension</i>	<i>600 000</i>	<i>600 000</i>	<i>836 521</i>	<i>836 521</i>	843 781 593	842 781 593	Subvention pour charges de service public
Fonctionnement	1 748 251 302	1 058 915 495	1 716 137 440	988 593 997	1 111 277	2 178 706	Autres financements de l'Etat
<i>dont Intervention</i>	<i>1 565 803 337</i>	<i>903 751 369</i>	<i>1 529 330 117</i>	<i>822 903 023</i>	2 774 632	5 817 202	Autres financements publics
<i>dont Fonctionnement (hors intervention)</i>	<i>182 447 965</i>	<i>155 164 127</i>	<i>186 807 323</i>	<i>165 690 973</i>	54 460 071	51 481 790	Recettes propres
Investissement	47 675 886	24 820 133	39 693 916	24 749 842	617 938 943	618 091 416	Recettes fléchées*
					137 067 492	95 485 346	Financements de l'Etat fléchés
					2 794 511		Autres financements publics fléchés
					478 076 940	522 606 070	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	1 906 792 162	1 194 600 601	1 865 061 016	1 122 488 014	1 520 066 516	1 520 350 707	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		325 465 915		397 862 693			SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau 8 "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUDGET ANNEXE

DEPENSES	Budget rectificatif 2025 n°1		Réalisé 2025		Budget rectificatif 2025 n°1	Réalisé 2025	RECETTES
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	3 364 875	3 364 875	3 264 852	3 264 852	11 437 352	10 303 252	Recettes globalisées
<i>dont contributions CAS Pension</i>							Subvention pour charges de service public
Fonctionnement	4 499 000	4 574 000	2 695 282	1 806 657	11 437 352	10 303 252	Autres financements de l'Etat
<i>dont Intervention</i>							Autres financements publics
<i>dont Fonctionnement (hors intervention)</i>	4 499 000	4 574 000	2 695 282	1 806 657			Recettes propres
Investissement	5 112 000	6 812 000	5 111 048	6 302 889			Recettes fléchées*
							Financements de l'Etat fléchés
							Autres financements publics fléchés
							Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	12 975 875	14 750 875	11 071 182	11 374 398	11 437 352	10 303 252	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					3 313 523	1 071 146	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUDGET CONSOLIDÉ

DEPENSES	Budget rectificatif 2025 n°1		Réalisé 2025		Budget rectificatif 2025 n°1	Réalisé 2025	RECETTES
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	114 229 848	114 229 848	112 494 512	112 409 027	913 664 925	912 662 543	Recettes globalisées
<i>dont contributions CAS Pension</i>	<i>600 000</i>	<i>600 000</i>	<i>836 521</i>	<i>836 521</i>	843 781 593	842 781 593	Subvention pour charges de service public
					1 111 277	2 178 706	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	1 752 750 302	1 063 489 495	1 718 832 723	990 400 654	2 774 632	5 817 202	Autres financements publics
<i>dont Intervention</i>	<i>1 565 803 337</i>	<i>903 751 369</i>	<i>1 529 330 117</i>	<i>822 903 023</i>	65 897 423	61 785 042	Recettes propres
<i>dont Fonctionnement (hors intervention)</i>	<i>186 946 965</i>	<i>159 738 127</i>	<i>189 502 606</i>	<i>167 497 631</i>			
Investissement	52 787 886	31 632 133	44 804 964	31 052 732	617 938 943	618 091 416	Recettes fléchées*
					137 067 492	95 485 346	Financements de l'Etat fléchés
					2 794 511		Autres financements publics fléchés
					478 076 940	522 606 070	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	1 919 768 037	1 209 351 476	1 876 132 198	1 133 862 412	1 631 603 868	1 530 653 959	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		322 152 392		396 791 547			SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau 8 "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4 - Equilibre financier

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUDGET CONSOLIDÉ

BESOINS	Budget rectificatif 2025 n°1	Réalisé 2025	Budget rectificatif 2025 n°1	Réalisé 2025	RECETTES
Solde budgétaire du budget principal (déficit) (D2)*			325 465 915	397 862 693	Solde budgétaire du budget principal (excédent) (D1)*
Solde budgétaire du budget annexe (déficit) (D2)*	3 313 523	1 071 146			Solde budgétaire du budget annexe (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital)	1 519 000	1 513 000			Remboursements d'emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital)	80 000	26 160	80 000	38 040	Nouveaux prêts (capital)
Dépôts et cautionnements (b1)		10 097		16 462	Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de France 2030 (c1)**	940 449 435	508 553 587	1 495 531 171	180 577 814	Opérations au nom et pour le compte de France 2030(c2)**
Opérations au nom et pour le compte du FDI (c1)**	101 524 709	64 189 848	69 329 698	78 023 866	Opérations au nom et pour le compte du FDI (c2)**
Opérations au nom et pour le compte du MASA (c1)**	34 905 938	33 150 431		13 818 620	Opérations au nom et pour le compte du MASA (c2)**
Opérations au nom et pour le compte de l'AO GPID (c1)**					Opérations au nom et pour le compte de l'AO GPID (c2)**
Opérations au nom et pour le compte de l'AO H2 (c1)**					Opérations au nom et pour le compte de l'AO H2 (c2)**
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	13 994 176	2 064 578	13 994 176	3 513 471	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)		27 009 720		23 345 058	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 095 786 781	637 588 568	1 904 400 960	697 196 024	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	808 614 179	69 607 458			PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)**	332 807 691	398 107 611			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie propre (d)			12 174 299	5 026 589	dont Prélèvement sur la trésorerie propre (d)
dont Abondement de la trésorerie du FDI		13 834 018	32 195 011		dont Prélèvement sur la trésorerie du FDI
dont Abondement de la trésorerie des fonds MASA			34 905 938	19 331 811	dont Prélèvement sur la trésorerie des fonds MASA
dont Abondement de la trésorerie de l'AO GPID					dont Prélèvement sur la trésorerie de l'AO GPID
dont Abondement de la trésorerie de l'AO H2					dont Prélèvement sur la trésorerie de l'AO H2
dont Abondement de la trésorerie France 2030	555 081 737			327 975 773	dont Prélèvement sur la trésorerie France 2030
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	1 904 400 960	697 196 024	1 904 400 960	697 196 024	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau 2 "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau 5 "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau 8 "Opérations sur recettes fléchées"

Compte de résultat

CHARGES	Budget rectificatif 2025 n°1	Réalisé 2025	PRODUITS	Budget rectificatif 2026 n°1	Réalisé 2026
PERSONNEL :	3 014 296	2 899 706	SUBVENTIONS DE L'ETAT (Comptes 7411) :	0	0
			dont Subventions pour charges de service public :	0	0
			dont Autres subventions de l'Etat :	0	0
			TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (Comptes 757) :	0	0
FUNCTIONNEMENT :	9 426 260	6 064 601	AUTRES SUBVENTIONS (Comptes 74 hors 7411) :	0	0
dont fonctionnement hors amortissements :	4 924 580	1 849 466			
dont aides et subventions (Comptes 657) :	0	0	AUTRES PRODUITS :	11 437 362	10 441 967
dont charges calculées (Amortissements et provisions) :	4 500 680	4 205 035	dont ventes de marchandises, produits et services (Comptes 70) :	0	0
			dont autres recettes (Comptes 75 hors 757, 76) :	11 437 352	10 247 391
			dont QP repris au rés. financ. rattachés à des actifs (Comptes 7813 et 7803) :	0	0
			dont reprises sur amortissements et provisions (Comptes 78) :	0	194 576
TOTAL DES CHARGES (1) :	12 439 556	8 964 207	TOTAL DES PRODUITS (2) :	11 437 362	10 441 967
RESULTAT : Bénéfice (3) = (2) - (1)	0	1 487 760	RESULTAT : Perte (4) = (1) - (2)	1 002 203	0
TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)	12 439 556	10 441 967	TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)	12 439 556	10 441 967

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	-1 002 203	1 487 760
+ dotations aux amortissements et provisions (68)	4 500 680	4 205 035
- reprise sur dotations (78)	0	-194 576
+ charges non décaissables (65x)	0	0
- quote-part des subv. d'investis. versé au compte de résultat (7813)	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (65x)	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs (75x)	0	-286
= CAF ou IAF	3 498 477	6 497 932

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS			RESSOURCES		
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT :	0	0	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :	3 498 477	6 497 932
Financement de l'actif par l'Etat (10) :			0	0	0
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat (13) :			0	0	0
Titres et participations	0	0	0	0	2 250
Autres ressources (hors opérations d'ordres intégrées à la CAF) :			0	0	286
Produits de cession d'éléments d'actifs (75x)	0	0	0	0	0
Remboursements d'avances remboursables (27)	0	0	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 812 000	6 863 483	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 498 477	6 600 469
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	0	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)	3 313 623	363 014

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-3 313 623	-363 014
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FR - TRESORERIE)	0	705 882
Variation de la TRESORERIE : ABONNEMENT (9) ou PRELEVEMENT (10)	-3 313 623	-1 068 896
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	-18 720 740	-18 770 231
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 607 312	2 313 194
Niveau de la TRESORERIE	-20 328 062	-18 083 426

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale - Budget consolidé

Compte de résultat

CHARGES	Budget	Réalise 2025	PRODUITS	Budget	Réalise 2025
	rectifié 2025 n°1			rectifié 2025 n°1	
PERSONNEL :	102 753 539	99 239 895	SUBVENTIONS DE L'ETAT (Comptes 7411) :	982 736 903	945 516 287
			dont Subventions pour charges de service public :	843 781 593	842 781 593
			dont Autres subventions de l'Etat :	138 955 310	102 734 694
			TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (Comptes 757) :	0	0
FONCTIONNEMENT :	1 090 466 484	1 118 044 069	AUTRES SUBVENTIONS (Comptes 74 hors 7411) :	433 824 944	82 845 619
dont fonctionnement hors amortissements :	171 214 436	150 917 198	AUTRES PRODUITS :	59 393 244	79 399 173
dont aides et subventions (Comptes 657) :	903 751 369	857 492 590	dont ventes de marchandises, produits et services (Comptes 70) :	35 179 068	29 504 390
dont charges calculées (Amortissements et provisions) :	15 500 680	49 634 221	dont autres recettes (Comptes 75 hors 757, 76) :	24 214 157	25 269 083
			dont OP repris au rés. financ. rattachés à des actifs (Comptes 7813 et 7863) :	0	273 479
			dont reprises sur amortissements et provisions (Comptes 78) :	0	24 352 221
TOTAL DES CHARGES (1) :	1 193 220 023	1 217 283 904	TOTAL DES PRODUITS (2) :	1 475 955 091	1 107 761 079
RESULTAT : Bénéfice (3) = (2) - (1) :	282 735 068	0	RESULTAT : Perte (4) = (1) - (2) :	0	109 822 826
TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4) :	1 475 955 091	1 217 283 904	TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4) :	1 475 955 091	1 217 283 904

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	282 735 068	-109 522 825
+ dotations aux amortissements et provisions (66)	15 500 680	49 555 956
- reprise sur dotations (78)	0	-24 352 221
+ charges non décaissables (65x)	0	0
- quote-part des subv. d'investiss. virée au compte de résultat (7813)	0	-273 479
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (65x)	0	78 265
- produits de cession d'éléments d'actifs (75x)	-94 000	-53 798
= CAF ou IAF	298 141 748	-84 568 101

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		RESSOURCES			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT :	0	84 568 101	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :	298 141 748	0
INVESTISSEMENTS :	33 231 433	36 521 332	Financement de facilité par l'Etat (10) :	0	0
dont Immobilisations corporelles et incorporelles (20/21/23) :	33 151 133	36 485 075	Financement de facilité par des tiers autres que l'Etat (13) :	0	0
dont Titres et participations (26) :	0	0	Titres et participations :	0	0
dont Aides remboursables (2748) :	0	0	Autres ressources (hors opérations d'ordres intégrées à la CAF) :	60 000	54 501
dont Prêts, dépôts et titres de participations (18/26/27) :	80 000	36 257	Produits de cession d'éléments d'actifs (75x) :	94 000	53 798
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT :	0	0	Remboursements d'avances remboursables (27) :	300 000	3 549 317
TOTAL DES EMPLOIS (5) :	33 231 433	121 089 433	TOTAL DES RESSOURCES (6) :	298 615 748	3 657 616
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5) :	265 384 616	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6) :	0	117 431 817

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	265 384 616	-117 431 817
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FR - TRESORERIE)	-543 229 565	-177 039 273
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (9) ou PRELEVEMENT (10)	808 614 179	59 607 456
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	531 429 902	148 613 470
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 098 790 100	-2 732 599 809
Niveau de la TRESORERIE	3 630 220 061	2 881 213 278

Délibération n° 26-1-3

POINT N° 2 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 mars 2026

**Contrat d'objectifs et de performance (COP) – bilan 2025 et perspectives cibles
2026-2027**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « COP ETAT / ADEME 2024-2027 : Bilan et analyse des indicateurs 2025 – perspectives 2026 et 2027 », document dont l'examen était prévu au point n° 2 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve les nouvelles cibles des indicateurs du COP ETAT / ADEME 2024-2027 proposées dans le rapport pour les exercices 2026 et 2027.

Fait et délibéré à Montrouge, le 11 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-1-4

POINT N° 3 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 mars 2026

Stratégie de l'ADEME pour la qualité de l'air

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Stratégie Qualité de l'Air ADEME », document dont l'examen était prévu au point n° 3 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve la Stratégie Qualité de l'Air ADEME telle que présentée en séance et sous réserve des mises au point qui résulteraient des remarques des administrateurs.

Fait et délibéré à Montrouge, le 11 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-1-5

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 mars 2026

Révision du Règlement interne des marchés

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Modification du Règlement interne des marchés (RIMA) » dont l'examen était prévu en point n° 4 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve la révision du Règlement interne des marchés (RIMA) telle que présentée en séance et sous réserve des mises au point qui résulteraient des remarques des administrateurs.

Fait et délibéré à Montrouge, le 11 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-1-6

POINT N° 5 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 mars 2026

**Abaissement du seuil de saisine de la CNA Economie circulaire et
changement de membres**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Compétences, modalités de fonctionnement et seuils de saisine des Commissions régionales et nationales des aides et du Conseil d'administration », document dont l'examen était prévu au point n° 5 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

Approuve la modification du document « Compétences, modalités de fonctionnement et seuils de saisine des Commissions régionales et nationales des aides et du Conseil d'administration » telle que présentée en séance et sous réserve des mises au point qui résulteraient des remarques des administrateurs.

Fait et délibéré à Montrouge, le 11 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration


Sylvain WASERMAN

Délibération n° 26-1-7

POINT N° 5 DE L'ORDRE DU JOUR

**AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 mars 2026**

**COMPOSITION DE
LA COMMISSION NATIONALE DES AIDES
ECONOMIE CIRCULAIRE**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement, relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Après en avoir délibéré :

Approuve, pour un mandat de 5 ans, la liste suivante des personnalités qualifiées pour la commission nationale des aides « ECONOMIE CIRCULAIRE » (titulaires en caractères gras, suppléants en caractères maigres) :

Noms	Organisme	Nom développé de l'organisme
Caroline Chaussard Elisabeth GRESSIN	MEDEF	Mouvement des Entreprises de France MEDEF
Gilles DENNLER Arnaud LITTNER	IPC	Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites
Géraldine BULOT Muriel OLIVIER	CME	Confédération des métiers de l'environnement

Maud Hardy Arnaud HUMBERT-DROZ	Association du Collectif des éco- organismes	Association du Collectif des éco- organismes
Christian BRODHAG Samuel MAYER	Pôle Eco- conception	Pôle Eco-Conception
Aurore MEDIEU Thomas NABON	ESS France	La Chambre française de l'économie sociale et solidaire
Pénélope VINCENT-SWEET Jean-Luc JUGANT	FNE	France Nature Environnement
Cédric DELMOTTE Benoît JOURDAIN	AMORCE	Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur
Jean REVEREAULT	Intercommunalités de France	Intercommunalités de France
Anne CLAUDIUS-PETIT Jérôme GUILLEM	Régions de France	Régions de France

Fait et délibéré à Montrouge, le 11 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

Délibération n° 26-1-8

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 mars 2026

**Création d'un réseau de chaleur urbain quartier Europe, avec installation
d'une chaufferie paille de 23 MW – Reims (51)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 3 mars 2026,

Vu le document intitulé « Création d'un réseau de chaleur urbain quartier Europe, avec installation d'une chaufferie paille de 23 MW – Reims (51) », dont l'examen figurait au point n° 6 a a de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire Grand Reims Chaleur Urbaine - Europe, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **24 100 000 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 11 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration


Sylvain WASERMAN

Délibération n° 26-1-9

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 mars 2026

Projet de Convention de Mandat confiant le paiement des dépenses de l'ADEME au Syndicat d'Énergie de l'Oise (S6E0), porteur du contrat de chaleur territorial du département de l'Oise

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Projet de Convention de Mandat confiant le paiement des dépenses de l'ADEME au Syndicat d'Énergie de l'Oise (S6E0), porteur du contrat de chaleur territorial du département de l'Oise », dont l'examen figurait au point n° 6 a b de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **8 125 672,50 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 11 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration


Sylvain WASERMAN

Délibération n° 26-1-10

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 mars 2026

Point spécifique sur l'accompagnement potentiel de l'ADEME dans la recherche de solutions alternatives à la chaleur fatale de l'entreprise Butachimie actuellement prévue pour alimenter le réseau de chaleur de Mulhouse (68)

Ce projet vise, pour mémoire, la création de 54 km de réseau de chaleur dans la ville de Mulhouse et les communes avoisinantes, alimentés par de la chaleur fatale. Il bénéficie d'une aide de 66 000 000 € et permettra de produire et distribuer 259 GWh/an de chaleur renouvelable.

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement, relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu la 1ère présentation pour information du projet au Conseil d'administration en date du 9/07/2025,

Vu les délibérations du Conseil d'administration de l'ADEME en date :

- du 8/09/2025 n° 25-4-1 pour une aide de 4M€ sur une 1ère tranche de travaux,
- du 4/12/2025 n° 25-6-10 et n° 25-6-11 relatif à l'accompagnement financier du projet dans sa globalité,

Vu la convention n° 25GED0279 concernant le projet devant faire l'objet d'un avenant technique et financier suite à l'avis du Conseil d'administration du 4/12/2025,

Vu les incertitudes sur l'investissement de récupération de chaleur fatale à réaliser sur le site de Butachimie,

Après en avoir délibéré :

Approuve le principe d'un accompagnement de l'ADEME pour des études complémentaires dès 2026 le cas échéant.

Les solutions potentielles à étudier pourraient être, de façon non exhaustive :

- Partenariat direct avec l'entreprise B+T Energie France
(Unité de valorisation énergétique de déchets déjà présente sur la zone industrielle)
- Chaleur fatale sur d'autres industriels du secteur (Alsachimie et, dans une moindre mesure, LAT Nitrogène)

Fait et délibéré à Montrouge, le 11 mars 2026

Déport du Président

Le Directeur Général Délégué

Baptiste Perrissin Fabert

